



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 juin 2021 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	48
Convocation et affichage	:	22/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Brigitte BOURRET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELKI, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELKI), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Brigitte BOURRET), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), William PRIOLON (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BOLLEY, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

**CC-2021-236 - RESSOURCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 -
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2020 du budget principal fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 2 861 415,57 €
- un besoin de financement de la section d'investissement 78 961,86 €

Résultats de clôture

Fonctionnement	2 861 415,57 €
Investissement	668 549,51 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	2 399 586,03 €
Recettes d'investissement	1 652 074,66 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	78 961,86 €
Excédent de financement	0,00 €

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excès de fonctionnement de clôture de : 2.861.415,57 €,

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 78.961,86 €, qui se décompose en :

- un excès d'investissement de : 668.549,51 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 2.399.586,03 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 1.652.074,66 €

Concernant l'affectation de l'excès de fonctionnement 2020, proposition est faite :

- d'affecter en section investissement une enveloppe de 80.000,00€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- de reporter le solde, soit 2.781.415,57 € en recette de fonctionnement (C/002).

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2020 – budget principal,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excès de fonctionnement comme suit :

- affectation d'une enveloppe de : 80.000,00 € en recettes d'investissement (compte 1068)
- report du solde, soit 2.781.415,57 €, en recettes de fonctionnement (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/06/21
Affiché le : 05/07/21
Transmis en sous-préfecture le : 01/07/21
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210628-23831-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET